

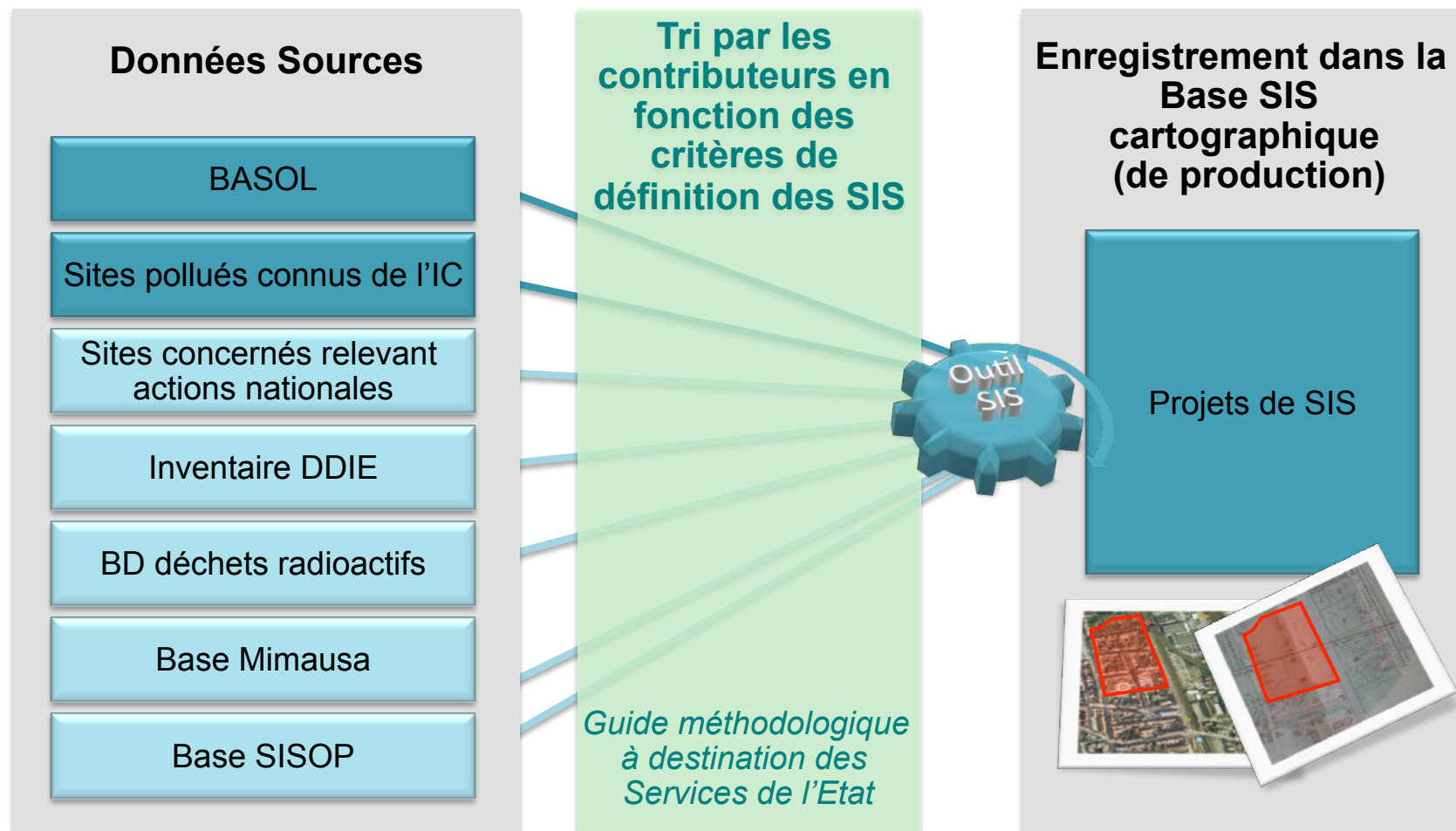
Loi ALUR et Sites Pollués

Retour sur les décrets d'application de l'article 173

Elaboration des Secteurs d'Information sur les Sols

Mathilde Scamps, Chef de projet BRGM

Elaboration des SIS par les services de l'Etat



La Base de données BASOL (gérée par le Ministère en charge de l'Environnement)

Base de données sur les sites et sols pollués (ou susceptibles de l'être) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

⇒ Outil de suivi et de gestion par les inspecteurs des installations classées



Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Recherche Cartographique : par département par régions

Les DOM-TOM

La Réunion

Guadeloupe Saint-Martin Guyane

Saint-Pierre et Miquelon Mayotte Martinique

Choisissez un département

Etat du site

Indifférent

Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic

Site en cours d'évaluation

Site en cours de travaux

Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage

Site traité et libre de toute restriction

Lieu

Site ou Commune

Lancer la recherche

➔ Près de 5 400 sites inscrits dans BASOL sont affichés sur internet :

- les sols présentent une pollution avérée (ou en cours de diagnostic/gestion).

<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

La base de données BASIAS (gérée par le BRGM)

Inventaires Historiques Régionaux (IHR) de sites industriels et activités de services

- lancés par le ministère en charge de l'environnement en décembre 1993
- conduits à l'échelle départementale

- Limites :
- Cartographie des sites inventoriés, par les coordonnées XY sur un point centroïde au site, à l'échelle du 1/25 000e
 - Hétérogénéité liée au cadrage des COPIL départementaux (*période récente non couverte, et/ou certains types d'activités non considérés, etc.*)



<http://basias.brgm.fr>



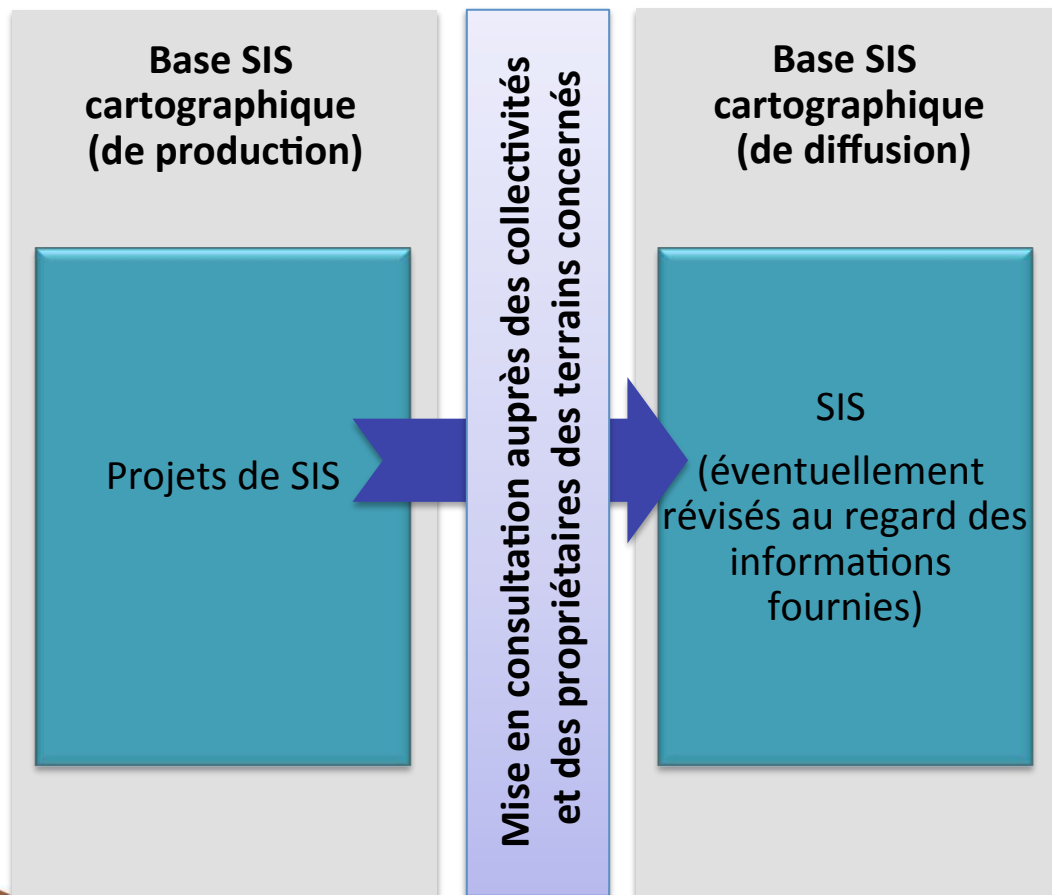
➔ Près de 300 000 sites recensés pour lesquels

- la qualité des sols ne peut être préjugée :
- les terrains peuvent être sains ou pollués.

➔ Carte des sites industriels (Art, 173 1° IV)

- Nécessaire vérification des localisations à l'échelle parcellaire

Mise en consultation et diffusion

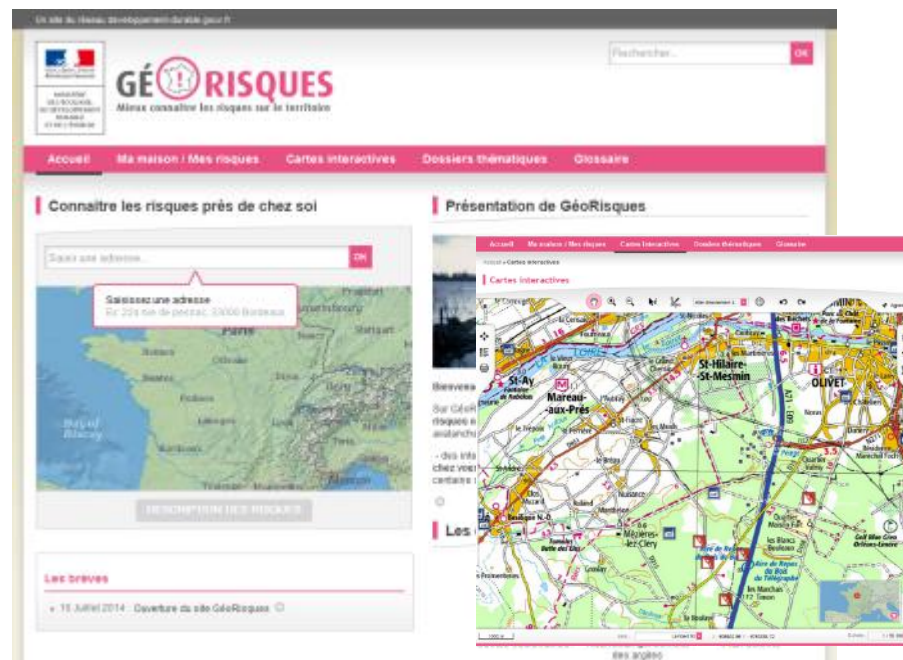


- > Par le Préfet de département
- > Mise en œuvre progressive par les DREAL
- > Selon les modalités en cours d'élaboration (GT Expérimentation) :
 - les interactions Collectivités / Services de l'Etat
 - la diffusion de l'information

Diffusion et utilisation

> Le portail Géorisques :
Plateforme d'information pour
tous les publics sur les risques

- naturels (inondations, séismes, mouvements de terrain, argiles, avalanches...)
- et technologiques (usines à risques, installations nucléaires, sites & sols pollués...)



<http://www.georisques.gouv.fr/>



- > Intégration aux documents d'urbanisme
- Modalités en cours d'élaboration par le GT Expérimentation composé de collectivités, DREAL, MEDDE, BRGM, avocat, EPF, DDT...
- ⇒ Guide méthodologique à destination des collectivités